

## Recherches sociographiques



# Doctrines universitaires et systèmes universitaires : une étude de cas

Richard Simoneau

Volume 13, Number 3, 1972

Idéologies et politiques étudiantes

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055588ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055588ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

### ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Simoneau, R. (1972). Doctrines universitaires et systèmes universitaires : une étude de cas. *Recherches sociographiques*, 13(3), 365–380.  
<https://doi.org/10.7202/055588ar>

### Article abstract

En quoi les idéologies universitaires reflètent-elles l'histoire du système universitaire ? L'idéologie, comme on le sait, n'exprime point la réalité mais le rapport des agents, des groupes sociaux à la réalité. Toutefois elle n'est point pour cela pure illusion. La mise en parallèle des doctrines universitaires étudiées précédemment et des procédés de gestion et de direction de l'institution démontre bien qu'en tous les cas ce que l'idéologie divulgue n'est pas moins important que ce qu'elle cache.

Bien sûr, l'idéologique étant pourvu d'un rythme et d'une temporalité propres, son histoire ne peut totalement coïncider avec celle des autres niveaux de pratique (direction, gestion et production des ressources) de l'institution : elle s'y articule, s'en dissocie, la précède et la prolonge. Existente entre les différents niveaux de visibles inter-relations ; parfois des liens de congruence, parfois des rapports d'incompatibilité. Ce sont ces inter-relations que l'analyse veut d'abord mettre à jour, en faisant temporairement abstraction de la question des déterminismes qui les sous-tendent.

Le type de découpage auquel nous aurons recours est fonction de données sur les procédés de gestion, les types de production, les modes de direction caractéristiques de l'institution universitaire aux divers moments de son histoire récente, et il est en même temps congruent avec les séquences idéologiques que l'analyse a préalablement dégagées. Ainsi, nous avons distingué trois périodes dans l'histoire universitaire de Laval dont les repères chronologiques sont approximativement les suivants : de la fondation de l'université au XIXe siècle jusqu'aux années de la seconde guerre mondiale, pour la première période, l'après-guerre et les années cinquante, pour la seconde, la dernière décennie, pour la période la plus récente. Pour les fins de l'analyse comparative nous avons privilégié trois moments précis : 1940, 1955, 1968-69 ; nous avons eu aussi fréquemment recours à des données d'autre origine.

## DOCTRINES UNIVERSITAIRES ET SYSTÈMES UNIVERSITAIRES : UNE ÉTUDE DE CAS

« C'est un droit de l'humanité en tant qu'humanité que la recherche de la vérité se poursuive quelque part sans contrainte. »

Karl JASPERS. <sup>1</sup>

« L'histoire du goût individuel ou collectif suffit à démentir la conviction que des objets aussi complexes que les œuvres de culture savante, produites selon des lois de construction qui se sont élaborées au cours d'une histoire relativement autonome, soient capables de susciter par leur vertu propre des préférences naturelles. »

Pierre BOURDIEU. <sup>2</sup>

En quoi les idéologies universitaires reflètent-elles l'histoire du système universitaire ? L'idéologie, comme on le sait, n'exprime point la réalité mais le rapport des agents, des groupes sociaux à la réalité. Toutefois elle n'est point pour cela pure illusion. La mise en parallèle des doctrines universitaires étudiées précédemment <sup>3</sup> et des procédés de gestion et de direction de l'institution démontre bien qu'en tous les cas ce que l'idéologie divulgue n'est pas moins important que ce qu'elle cache.

Bien sûr, l'idéologique étant pourvu d'un rythme et d'une temporalité propres, son histoire ne peut totalement coïncider avec celle des autres niveaux de pratique (direction, gestion et production des ressources) de l'institution : elle s'y articule, s'en dissocie, la précède et la prolonge. Existente entre les différents niveaux de visibles inter-relations ; parfois des liens de congruence, parfois des rapports d'incompatibilité. Ce sont ces inter-relations que l'analyse veut d'abord mettre à jour, en faisant temporairement abstraction de la question des déterminismes qui les sous-tendent.

Le type de découpage auquel nous aurons recours est fonction de données sur les procédés de gestion, les types de production, les modes de direction caractéristiques de l'institution universitaire aux divers moments de son histoire récente, et il est en même temps congruent avec les séquences idéologiques que l'analyse a préalablement dégagées. Ainsi, nous avons

---

<sup>1</sup> Cité dans J. DRÈZE et J. DEBELLE, *Conceptions de l'université*, Bruxelles, Éditions Universitaires, 1967.

<sup>2</sup> P. BOURDIEU et A. DARBEL, *L'amour de l'art*, Paris, Éditions de Minuit, 1968, page 162.

<sup>3</sup> Voir ci-dessus notre analyse comparative des doctrines étudiantes et des doctrines universitaires.

distingué trois périodes dans l'histoire universitaire de Laval dont les repères chronologiques sont approximativement les suivants : de la fondation de l'université au XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'aux années de la seconde guerre mondiale, pour la première période, l'après-guerre et les années cinquante, pour la seconde, la dernière décennie, pour la période la plus récente. Pour les fins de l'analyse comparative nous avons privilégié trois moments précis : 1940, 1955, 1968-69 ; nous avons eu aussi fréquemment recours à des données d'autre origine.<sup>4</sup>

### I. LES PÉRIODES DE L'HISTOIRE DE LAVAL

En un premier temps, nous avons cherché à rassembler les informations qui permettent de saisir le profil caractéristique de l'institution à chacune des périodes et la spécificité de son évolution comparativement à celle d'autres universités.

TABLEAU 1

*Inscription des étudiants réguliers, selon cinq groupes de facultés,  
Université Laval, 1940-41, 1955-56, 1968-69.  
(en pourcentages)*

FACULTÉ	ANNÉE		
	1940	1955	1968
Professions libérales .....	50.7	29.0	12.9
Enseignements scientifiques .....	16.6	26.4	18.3
Enseignements professionnels ou techniques .....	8.5	29.3	25.9
Sciences de l'homme .....	7.6	6.1	21.9
Humanités .....	15.3	7.8	8.9
N .....	785	3,032	11,399

SOURCE : calculs effectués à partir de documents des Archives de Laval. (Professions libérales : droit et médecine ; enseignements scientifiques : sciences pures et sciences appliquées ; enseignements professionnels et techniques : agriculture, foresterie, administration, éducation, secteur para-médical, architecture ; sciences de l'homme : sciences sociales, lettres (histoire, géographie) ; humanités : arts, philosophie, théologie, catéchèse.)

<sup>4</sup> Faut-il souligner que les carences des statistiques sur l'enseignement supérieur sont énormes : classifications canadiennes qui font fi de la spécificité du cas québécois, absence de recensions cumulatives et ordonnées, prolifération des méthodes, compilations approximatives, incomplètes ou inexactes, contradictions entre les données colligées par les diverses sources, ou par une même source...

L'on constate évidemment (tableau 1) qu'en l'espace de trois décennies l'institution lavalloise a grandement changé au plan de la taille et des ressources. De même, l'on voit que l'éventail des disciplines et des savoirs prédominants au sein de l'université varie beaucoup selon les périodes et, pareillement, la répartition des corps professoraux et des clientèles étudiantes. Le taux de productivité, le type et la qualité des diplômes décernés accusent un mouvement de variation identique.

TABLEAU 2

*Inscriptions des étudiants réguliers, selon dix facultés, <sup>a</sup> Université Laval et moyenne universitaire canadienne, 1940-41 et 1955-56.*  
(en pourcentages)

FACULTÉ	1940		1955	
	Canada	Laval	Canada	Laval
Agriculture .....	6.9	— <sup>b</sup>	2.8	2.2
Commerce .....	6.1	— <sup>c</sup>	9.6	12.5
Pédagogie .....	4.2	—	9.5	7.5
Sciences .....	29.1	16.6	39.3	26.4
Foresterie .....	0.9	8.5	1.1	4.9
Droit .....	5.1	10.6	5.7	8.8
Médecine .....	16.7	40.1	9.7	20.2
Pharmacie .....	3.0	—	2.5	—
Théologie .....	3.7	6.8	4.0	5.2
Autres .....	24.3	17.4	15.8	14.8
N .....	17,963	785	46,288	3,032

SOURCE : *Relevé de l'enseignement supérieur*, B.F.S., 1940, 1955. *Annuaire général de l'Université Laval*, 1940, 1955.

a) à l'exclusion de la Faculté des Arts ;

b) données négligées parce qu'obscures ;

c) cours post-secondaire.

La comparaison du cas de Laval et de celui de l'université canadienne moyenne aux diverses périodes, en faisant ressortir les déséquilibres, les écarts qui existent entre les deux types d'institution, permet de saisir d'une manière éclairante les tendances caractéristiques qui ont conditionné le développement de la première.

Ainsi, considérons les champs d'activité des deux institutions (tableau 2). À la première période la production de Laval est très peu diversifiée ; l'université concentre ses opérations dans le secteur des professions libérales

TABLEAU 3

*Inscription au niveau gradué, Université Laval  
et universités canadiennes depuis 1951-52.  
(en pourcentage des inscriptions totales)*

ANNÉE	LAVAL		CANADA	
	N	%	N	%
1951-52 .....	75	2.2 <sup>a</sup>	63,500	4.9
1955-56 .....	85	2.6	72,700	4.7
1960-61 .....	151	3.4	113,900	5.7
1965-66 .....	647	8.8	232,600	8.3 <sup>b</sup>
1969-70 .....	1,801	14.3	299,800	10.0

SOURCE : Archives de l'Université Laval et *Relevé de l'enseignement supérieur*.

a) 1952-53 dans le cas de Laval ;

b) 1966-67 dans le cas des universités canadiennes.

anciennes et de la théologie. L'institution canadienne de la même époque, elle, est déjà fortement implantée dans le domaine des sciences pures et appliquées et des services professionnels (commerce, éducation). À la deuxième période (1955) l'écart entre les types d'institution s'atténue. Laval a désormais un champ d'opérations quasi semblable à celui de l'institution canadienne. Toutefois, les surproductions et les déficits qu'elle accuse en certains domaines (v.g. sciences, médecine) sont fort révélateurs. Après 1960, le mouvement de modernisation de l'université s'accélère, les secteurs scientifiques et professionnels sont consolidés. Les professions libérales anciennes régressent, les sciences de l'homme se développent très rapidement.

TABLEAU 4

*Répartition des diplômes décernés par rapport au doctorat considéré comme unité,  
universités canadiennes, 1920-21, 1950-51, 1968-69.*

ANNÉE	DIPLOMES DÉCERNÉS		
	Baccalauréat	Maîtrise et licence	Doctorat
1920-21 .....	151.12	9.08	1.00
1950-51 .....	77.98	8.08	1.00
1968-69 .....	49.53	6.19	1.00

SOURCE : *Relevé de l'enseignement supérieur*, 81-211. Nos propres calculs.

Continuant la comparaison, considérons maintenant la répartition des effectifs entre les divers cycles et la productivité en diplômes des deux types d'institution (tableau 3). À Laval, le secteur des études graduées sera pendant longtemps si peu développé qu'on n'en tiendra aucune comptabilité. L'examen des données à partir des années cinquante indique qu'encore là Laval accuse un réel retard, comparée à l'université canadienne.

Par ailleurs, le rattrapage en ce domaine s'effectue rapidement au cours de la décennie soixante. Mais il faut noter que l'importance des entrées récentes au deuxième cycle (depuis 1968-69) n'a cependant réduit en rien la faiblesse de Laval en ce qui a trait à la productivité en diplômes. Ainsi, au plan de la répartition des diplômes décernés, les taux de l'institution, en 1968-69, restent considérablement inférieurs à ceux des universités ontariennes et canadiennes (tableau 5). L'écart est énorme entre Laval et cette institution de « haut statut » qu'est McGill. Bien plus, les taux proportionnels de Laval, en 1968-69, sont presque identiques à ceux de l'université canadienne de 1950... (tableau 4.)

TABLEAU 5

*Répartition des diplômes décernés par rapport au doctorat considéré comme unité, universités québécoises, 1968-69.*

UNIVERSITÉ	DIPLOMES DÉCERNÉS		
	Baccalauréat	Maîtrise	Doctorat
CANADA .....	49.50	6.19	1.00
ONTARIO .....	35.04	3.62	1.00
QUÉBEC .....	70.05	7.74	1.00
McGill .....	19.30	4.21	1.00
Montréal .....	122.19	10.83	1.00
Laval .....	91.02	10.34	1.00

SOURCE : Nos propres calculs d'après les données du *Relevé de l'enseignement supérieur*, 81-211.

En ce qui concerne la recherche, l'on voit l'effort d'investissement de Laval et des institutions francophones rattraper celui de McGill en 1969-70 (tableau 6). À considérer seulement les données de la quinquennie précédente, l'on peut prendre la mesure de leur infériorité antérieure... Mais un pareil effort dans la formation du personnel d'enseignement et de recherche ne

TABLEAU 6

*État comparatif des dépenses d'enseignement et de recherche de Laval et de McGill, 1964-65 et 1969-70.*

(en pourcentages du budget d'administration courante)

	Laval	McGill	Québec
1964-65			
enseignement .....	61.2	42.1	60.8
recherche .....	12.4	29.1	12.9
1969-70			
enseignement .....	53.9	47.3	50.8
recherche .....	17.6	18.4	15.2

SOURCE : Nos propres calculs, d'après des données du Ministère de l'Éducation.

s'avère point tout aussi fructueux. En extrapolant à partir des seules données disponibles qui ont trait au Québec et à l'Ontario (v.g. le tableau 7) et en considérant le cas des institutions francophones comme hautement surévalué, compte tenu de l'inclusion de McGill, l'on discerne ici encore l'infériorité notoire des institutions francophones quant aux qualifications de leur personnel professoral.

TABLEAU 7

*Répartition du personnel pédagogique par rapport au grade de doctorat considéré comme unité, Québec et Ontario, 1963-64 et 1969-70.*

	PERSONNEL PÉDAGOGIQUE			N
	Doctorat	Maîtrise	Autre	
1963-64				
Québec .....	1.00	1.07	0.83	2,190
Ontario .....	1.00	0.62	0.37	3,251
1969-70				
Québec .....	1.00	0.84	0.39	5,085
Ontario .....	1.00	0.53	0.27	8,181

SOURCE : *Traitement et formation dans les universités*, B.F.S., 81-203, et nos propres calculs.

TABLEAU 8

*Dépenses d'administration courante et dépenses par étudiant, Université Laval, 1940-41, 1955-56, 1968-69.*

(en milliers de dollars)

ANNÉE	Dépenses totales	Dépenses par étudiant
1940-41 .....	241	0.4
1955-56 .....	2,666	0.9
1968-69 .....	38,479	3.3

SOURCE : *États financiers annuels*, Archives de l'Université Laval ; nos propres calculs.

Les données présentées jusqu'ici permettent de saisir les grands traits de l'institution à chacune des périodes. Essayons maintenant d'ordonner ces traits d'une manière plus méthodique.

## II. SYSTÈMES UNIVERSITAIRES ET DOCTRINES UNIVERSITAIRES

Considérons l'université de la première période. Celle-ci réunit toutes les caractéristiques du système d'enseignement traditionnel : primat de l'humanisme, conjugué en ce cas-ci avec le professionnalisme, recrutement de type élitique, faible volume de production, pédagogie magistrale, disciplines axées sur la tradition et isolées de la recherche, organisation et gestion de type communautaire.

Le secteur des humanités et des professions libérales anciennes regroupe, en 1940, 65% de la clientèle étudiante de Laval (voir le tableau 1). L'institution produit trois fois plus de théologiens et de philosophes, deux fois et demie plus de médecins et d'avocats que l'université canadienne moyenne de la même époque. À côté de ces enseignements traditionnels en existent d'autres, scientifiques et techniques, de beaucoup moins importants, implantés pour satisfaire les demandes répétées de l'État ou des corporations, et dont la quasi totalité des coûts n'est pas supportée par l'université. Laval consent à produire les arpenteurs, les ingénieurs forestiers, miniers, électriciens, les biologistes que demande l'État pour l'extraction de ses ressources ; cela lui permet d'être d'autant plus ferme, jalouse de son autonomie dans les matières qui lui importent le plus. Cette autonomie, du reste, s'avère facile à préserver, grâce à une gestion réduisant au minimum les coûts de production (tableaux 8 et 9) et à l'aide importante en ressources, en personnel, que lui apporte l'Église (tableau 10).

TABLEAU 9

*Rapport, pour les onze principales facultés, entre le pourcentage des dépenses académiques et le pourcentage des inscriptions, Université Laval, 1940-41, 1955-56, 1968-69.*

FACULTÉ	ANNÉE		
	1940-41	1955-56	1968-69
Agriculture .....	—	—	3.1
Foresterie et Géodésie .....	1.1	1.5	1.5
Sciences .....	3.2	1.3	1.6
Médecine .....	0.5	0.8	3.1
Droit .....	0.3	0.4	0.3
Administration .....	—	—	0.7
Éducation .....	—	0.7	0.8
Sciences sociales .....	0.3	1.9	0.5
Lettres .....	1.4	3.9	0.9
Philosophie .....	0.5	1.8	1.3
Théologie .....	0.2	0.7	0.7

SOURCE : *États financiers annuels et Annuaire généraux* de l'Université Laval ; nos propres calculs.

TABLEAU 10

*Fonds provenant de campagnes de souscriptions, Laval et McGill, 1939-1953.*  
(en milliers de dollars)

SOUSCRIPTEUR	Laval	McGill
État provincial .....	4,000	2,586
Municipalités .....	1,730	1,337
Églises .....	1,340	—
Sociétés privées .....	2,440	12,120
Divers .....	1,128	480
TOTAL .....	10,640	16,525

SOURCE : *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, vol. III, Québec, Imprimeur de la Reine, 1953.

Les activités privilégiées par l'université de l'époque sont, du reste, fort peu onéreuses : en 1940, elle peut produire un avocat, un médecin et un théologien pour le prix que lui coûte un seul ingénieur forestier (tableau 9). Mais il faut voir quelle est la qualité de l'enseignement dispensé : la recherche,

les laboratoires, les bibliothèques sont quasi laissées pour compte ; dans le cas des bibliothèques d'ailleurs, l'on doit se demander comment des étudiants pouvant théoriquement suivre trente heures de cours par semaine<sup>5</sup> pourraient les fréquenter... Le personnel pédagogique est réduit au minimum : Laval ne compte que soixante professeurs à temps complet en 1940, dont aucun à la Faculté de droit ; en Lettres, un professeur enseigne à lui seul toutes les langues étrangères. Dans ces conditions, il arrive souvent que des normes purement pratiques remplacent les exigences intellectuelles normales de la formation universitaire : en Médecine les deux tiers des cours sont du domaine clinique ; en Droit, l'on consacre plus d'heures aux techniques de comptabilité et à la religion qu'au droit comparé... Les étudiants, soumis à un enseignement de type magistral, sont, de plus, encadrés d'une manière autoritaire : les écrits, les absences et les sorties de la ville, le logement et les loisirs, l'exécution des devoirs religieux sont minutieusement contrôlés par des dirigeants qui ne sont point avares d'interdictions. Les contrôles autoritaires s'avèrent en ce cas-ci d'autant plus efficaces et faciles que la taille de l'institution est minime et que les inter-relations entre les agents sont multiples et continues.

L'institution universitaire de la première période assume une fonction bien précise dans la société de l'époque, et celle-ci n'est qu'en partie conforme à celle sur laquelle insiste sa doctrine.<sup>6</sup> L'université, d'un côté, a véritablement une fonction idéologique, apparentée à l'exégèse, de reproduction d'une culture et d'un système d'institutions culturelles, scolaires, religieuses alors totalement contrôlées par l'Église. Mais l'institution a aussi une fonction de reproduction proprement sociale ; elle assure en effet le renouvellement continu de cette petite bourgeoisie professionnelle ancienne, formée de clercs, de médecins, d'avocats et de notaires, qui gère les communautés locales. L'université ne produit pas que ces petits notables, elle forme aussi une maigre main-d'œuvre technicienne, spécialisée dans les opérations économiques alors dominantes (bois, électricité, mines), qui sert d'intermédiaire au plan économique — comme la petite bourgeoisie professionnelle, au niveau politique — entre l'industrialisateur étranger et la main-d'œuvre autochtone.<sup>7</sup>

L'on a vu brièvement plus haut quels types de changements connut l'université à la deuxième période. Considérons ses traits majeurs : diversification d'une production désormais autant axée sur les professions de type scientifique, administratif ou technique (55% de la clientèle) que sur les professions libérales anciennes ; développement de la recherche et des études graduées ; élargissement considérable du recrutement, étendu partiellement

---

<sup>5</sup> Règlement cité dans l'*Annuaire général* de 1940.

<sup>6</sup> Voir ci-dessus notre analyse.

<sup>7</sup> Au moulin à papier numéro 1 de Cantonville (en réalité, Drummondville) que décrit Everett Hughes vers 1940, vingt-quatre des vingt-cinq administrateurs sont anglophones ; le vingt-cinquième, francophone, est le plus important médecin de la ville... (*Rencontre de deux mondes*, Montréal, Parizeau, 1945.)

au secteur scolaire public. Tous changements qui se traduisent par une augmentation notable des investissements universitaires (ils décuplent en quinze ans, voir le tableau 8), des effectifs (ils quadruplent) et qui supposent moult transformations dans les méthodes de gestion et de direction. La doctrine libérale des dirigeants de la deuxième période vient somme toute donner sens à une situation résolument nouvelle : l'universalité de la science, la pluralité des savoirs, des techniques, des professions qu'enseigne l'université s'accommoderaient mal avec un quelconque credo isolationniste ou obscurantiste.

Les transformations qui affectent l'université vers les années cinquante, doivent être mises en corrélation avec celles que connaît le Québec depuis l'après-guerre : urbanisation rapide, croissance économique favorisée par la concentration industrielle et l'innovation technologique, gonflement du secteur tertiaire, extension du régime salarial, américanisation de l'idéologie et de la culture québécoise par le biais des modes de consommation et des *media* de communication. L'insertion plus étroite du Québec dans le milieu anglo-saxon nord-américain accélère le déclin des structures idéologiques et économiques traditionnelles et favorise la montée d'une nouvelle classe petite bourgeoise de souche urbaine. Au plan politique, certains obstacles bien connus se présentent (le chef, son organisation, sa carte et sa caisse électorales...). Notons quand même dans ce contexte l'importance des institutions politiques fédérales, fiefs du libéralisme, dont les interventions sont parfois déterminantes...

L'influence des divers changements précités ne s'exerce bien sûr pas d'une façon mécanique. D'un côté, il est certain que la croissance démographique, les progrès de la scolarisation secondaire, le développement de nouveaux types de professions imposent un certain nombre de contraintes auxquelles l'institution peut difficilement échapper. Aussi importante, par ailleurs, apparaît la façon dont l'université répond aux nouvelles demandes qui s'expriment dans la société de l'époque, en les pliant à sa propre logique : une politique judicieuse de redistribution des nouvelles ressources disponibles lui permet de diversifier ses méthodes et ses activités, d'en rehausser le statut, les exigences, parfois de mettre sur pied de nouvelles disciplines qui ne peuvent créer à elles seules leur propre demande (histoire, sciences sociales, géographie).

Répondant à la fois aux demandes d'un marché *intellectuel* et *professionnel*, l'université développe de nouveaux types de savoir (séculiers, expérimentaux, techniques) et modifie conséquemment les procédés de recrutement de ses enseignants et de ses clientèles. Acquérant, parfois à son corps défendant, le visage de l'université moderne, Laval s'intègre de plus en plus étroitement au circuit universitaire international, à des réseaux intellectuels et scientifiques dont l'idéologie séculaire met l'emphase sur le libéralisme, le cosmopolitisme, le positivisme. Le développement de l'institution apparaît donc conditionné par deux types de déterminisme : l'un, externe, lié à la

demande sociale et économique, l'autre interne, qui est fonction des caractéristiques propres de l'institution universitaire et du *champ intellectuel* où elle s'insère.

Quelle est la signification de cette adhésion des dirigeants universitaires de la deuxième période au « libéralisme » ? Il faut prendre soin de distinguer dans la doctrine et dans les pratiques de gestion de l'institution ce qui est du domaine de l'éthique intellectuelle et ce qui relève du politico-idéologique au sens large. La doctrine libérale donne en premier lieu un sens aux pratiques contradictoires d'une université qui, à l'instar de toutes les autres universités libérales, est partagée entre les exigences intellectuelles et les impératifs d'ordre pratique, et soucieuse de concilier les deux dans sa gestion de façon à préserver sa légitimité et sa rentabilité sociale.

Mais la doctrine prend aussi une autre signification, à la lumière de la situation qui prévaut dans la société québécoise d'alors. Elle masque certaines contradictions particulières, caractéristiques d'une institution insérée dans une société en transition et où existent de multiples décalages entre l'économique, le politique et l'idéologique. Les procédés de recrutement de l'université « libérale », élitiques ou démocratiques selon les secteurs, les orientations de son enseignement, humaniste clérical, ou séculier positif selon les facultés, desservent à la fois les intérêts de la nouvelle petite bourgeoisie urbaine et de l'intelligentsia libérale montante, et ceux d'une petite bourgeoisie de souche rurale encore dominante dans la plupart des institutions politiques et culturelles québécoises. La doctrine universitaire de la deuxième période, a-t-on pu observer, fait valoir une éthique de neutralité et d'objectivité ; contre les visées obscurantistes et isolationnistes de la petite bourgeoisie rurale<sup>8</sup> elle reflète en cela le désengagement politico-idéologique de la plus grande partie du corps enseignant, servant pour le reste à arbitrer les conflits intermittents entre les partisans de l'humanisme ancien et l'intelligentsia réformiste. La doctrine confère à l'institution universitaire une vocation d'*universalité* et de *neutralité*, image métaphorique qui est bien la plus pertinente pour masquer l'éclectisme de son fonctionnement.

L'idylle séculaire qui eut cours dans la plupart des sociétés entre l'intelligentsia libérale, l'État parlementaire bourgeois et le capitalisme de marché, chacun évoluant de façon « autonome » à son propre niveau, n'a jamais eu lieu au Québec. Libérée sur le tard d'un régime politico-idéologique isolationniste et obscurantiste, l'université des années soixante tombe graduellement sous la coupe d'un État néo-libéral interventionniste qui fait fi, à son tour, de ses prétentions à l'autonomie et à l'universalisme. L'idéologie d'une université constituant une fin en soi aura été aussi bien niée par la petite bourgeoisie ancienne, fervente d'ordre, que par la nouvelle classe dominante, soucieuse de productivité et de développement.

<sup>8</sup> Voir ci-dessus notre analyse de la doctrine traditionnelle.

Au début de la décennie soixante l'Université Laval connaît une période de croissance effervescente, bénéficiant des retombées de la réforme du système scolaire public, à laquelle elle parvient un temps à échapper. Elle accumule les effectifs, les crédits, les infra-structures, complète l'organisation de ses facultés et de ses départements, développe considérablement le secteur de la recherche et des études graduées, modernise son administration. Arguant de son autonomie, et d'une idéologie dominante du rattrapage qui vaut aussi pour elle, l'université se modernise en référant aux réalisations des institutions universitaires les mieux pourvues et les plus avancées, desquelles elle veut se rapprocher.

Mais, en contrepartie des ressources sans cesse croissantes que lui consent l'État, l'université doit rendre des services : il lui est demandé de rationaliser sa gestion, de maximiser son utilité en épousant les objectifs de la réforme scolaire, en planifiant son développement, en réduisant ses coûts. Le travail intellectuel universitaire ne saurait désormais être évalué selon l'idéologie libérale du mérite et de la vérité. Il devient au contraire un des facteurs clés de la stratégie de croissance et de développement intégré de l'État néo-capitaliste. L'éducation représente non seulement un coût « social », une épargne anticipée (comme la santé, les programmes de sécurité sociale, l'information) mais un investissement productif lorsqu'elle concerne la recherche, l'innovation dans les programmes de formation professionnelle. L'État néo-capitaliste intervient dans l'idéologique et l'intellectuel, comme il intervient dans l'économique. La production scientifique et intellectuelle, devenue objet de gestion, est soumise au critère de productivité et d'efficacité.

Conséquemment, l'université doit accentuer le rythme de ses réformes afin de mieux « rationaliser » son activité. À considérer la doctrine universitaire de la troisième période et l'idéologie de type technocratique qui lui sert de support, doit-on entériner la conclusion qui en ressort et qui met en exergue le rôle désormais « central »<sup>9</sup> de l'université ? Essayons plutôt de voir quel sens prend cette idéologie de la rationalisation dans le contexte québécois contemporain.

L'université québécoise francophone, a-t-on pu observer, n'est pas l'université nord-américaine. Les écarts entre les deux types d'institution, quant à leur rythme d'évolution historique, ont toujours été énormes ; les retards accumulés par l'université québécoise font peser lourdement leurs contraintes sur la stratégie actuelle de modernisation.

Les caractéristiques du modèle de croissance et de gestion politique de la société québécoise actuelle s'avèrent encore plus déterminantes quant à l'évolution à court terme de l'université. L'économie québécoise réunit moult

<sup>9</sup> Voir : Richard SIMONEAU, *Les idéologies étudiantes, les doctrines universitaires et l'idéologie dominante*, Faculté des sciences sociales, Université Laval, 1972, ch. IV. (LETMOS)

caractéristiques de sous-développement (secteurs à faible niveau de croissance, de capitalisation, d'innovation, d'entraînement) qui sont dues à sa situation périphérique dans l'ensemble nord-américain. Passée l'ère de la Révolution tranquille et du « qui s'instruit s'enrichit », credo optimiste d'une petite bourgeoisie libérale passionnée de raison et d'ambition, de plus en plus de Québécois s'interrogent sur la pertinence d'une stratégie de croissance si peu contrôlée et planifiée qui accorde une telle importance à l'éducation, qui n'est et ne demeure qu'un pré-requis.

L'université saura-t-elle justifier plus longtemps une croissance pléthorique de dépenses d'enseignement et de recherche qui restent toujours insuffisantes ; pourra-t-elle maximiser le rendement d'investissements qui iront en se raréfiant, alors que croîtront de plus en plus les clientèles, et pour cela, mener à bonne fin les réorganisations nécessaires ? Saura-t-elle transformer rapidement des structures d'enseignement et de recherche qui, en dépit des intentions proclamées, restent encore fortement inspirées d'une éthique libérale (recherche pure, monodisciplinarité, compétition intellectuelle gratuite, etc.), et pour cela trouver les moyens de vaincre les multiples résistances que suscite déjà la réforme chez les professeurs et les étudiants ? Pourra-t-elle rationaliser d'une quelconque manière une production surabondante de main-d'œuvre qui rencontre de moins en moins la demande et qui, sur-qualifiée par rapport aux besoins du marché, se retrouve déçue dans ses espoirs de mobilité ?

La réforme universitaire a surtout contribué au grossissement des effectifs de la petite bourgeoisie nationaliste et technocratique qui a trouvé refuge dans le fonctionnarisme, l'enseignement et les services. Elle a favorisé, en ce sens, et elle continuera de servir les objectifs idéologiques et politiques du « développement ». Centrale, certes, l'institution universitaire le sera de plus en plus, si l'on entend par cela que sa fonction de reproduction culturelle répondra adéquatement aux impératifs politico-idéologiques de scolarisation, d'information, de participation aux objectifs d'innovation, de gestion planifiée mis de l'avant par l'État néo-capitaliste. Mais en retour le rapport de dépendance de l'université vis-à-vis cet État s'accusera de plus en plus, quelle que soit l'efficacité des politiques technocratiques de concertation et de décentralisation visant à assurer le dynamisme et l'autonomie d'intervention de l'institution.

### III. CONCLUSION

L'évolution de l'université, de ses formes de culture et d'intellectualité dominantes, de ses procédés de gestion et de sélection apparaît conditionnée par deux types de déterminisme : l'un interne, fonction du rôle spécifique et de la relative autonomie de l'institution, qui renvoie à l'histoire du champ

intellectuel, des faits de science et de culture, aux rapports qui relient l'institution à ce champ ; l'autre, externe, lié à la division sociale et technique du travail, aux formes idéologiques dominantes, à leurs effets condensés au niveau politique dans les rapports de force et les formes de gestion étatique. Il n'existerait pas d'histoire universitaire qui soit celle de l'intellectualité et de la scientificité pure ; il n'en existerait guère plus une qui soit tout entier tributaire des conditions politiques et économiques externes.

Les règles spécifiques de fonctionnement discernées dans l'histoire universitaire de Laval peuvent maintenant être rapprochées de modèles plus généraux, correspondant à des types historiques de système universitaire.

L'institution de la première période cumule tous les traits de l'université chrétienne médiévale insérée dans la société féodale (si l'on exclut bien sûr les considérations d'ordre national et les effets d'un décalage... de cinq siècles). Les formes d'intellectualité dominantes sont identiques : le savoir, à base de rhétorique et de philosophie et pourvu d'un support religieux n'est rien d'autre ici que dextérité, répétition et finalisme ; dans le champ intellectuel traditionnel, les termes art, science, philosophie signifient la même chose.<sup>10</sup> Les idéologies sont les mêmes : éthique de la vocation et du charisme, idéologie aristocratique du privilège naturel.<sup>11</sup> Les fonctions sociales sont voisines : si dans chaque cas l'enseignement universitaire est infiniment plus développé que l'enseignement primaire, c'est que la toute puissance du « savant » a pour nécessaire contrepartie l'ignorance du peuple. L'intellectuel s'arrogue la parole, la réflexion, dont lui seul maîtrise le code, théologique, juridique ou rhétorique ; le travailleur a partie liée avec la matière. Si l'intellectuel, qu'il soit savant ou organisateur, joue ici un rôle dominant, c'est que l'idéologique dans la société existante (qu'il s'agisse du féodalisme ou du Québec paysan) a la fonction dominante : il justifie à un moindre coût par le naturel et le sacré des privilèges et des rapports d'inégalité qui devraient être assurés autrement par la force.

Les caractéristiques du système universitaire libéral, tel qu'il a prédominé en Occident au cours du dernier siècle, et au Québec beaucoup plus brièvement, ont originé graduellement des bouleversements intellectuels, politico-idéologiques et économiques consécutifs à l'avènement du capitalisme et de la révolution bourgeoise et au développement de la science moderne. Depuis Galilée, qui voit dans le savoir la méthode et le changement, jusqu'à Descartes et aux philosophes des Lumières, la révolution intellectuelle moderne se sera totalement développée en marge d'une institution universitaire solidaire de l'Ancien Régime et devenue au cours des siècles un foyer de réaction. Ce n'est qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, alors que s'affirme la

---

<sup>10</sup> S. MOSCOVICI, *Essai sur l'histoire humaine de la nature*, Paris, Flammarion, 1968.

<sup>11</sup> F. BON et M. BURNIER, *Les nouveaux intellectuels*, Paris, Cujas, 1967.

dominance de la bourgeoisie libérale et du capitalisme marchand, que l'université entreprend sa réforme : primat d'un nouveau système intellectuel où coexistent le positivisme et l'humanisme séculier de type libéral, les savoirs fonctionnels, les disciplines nobles et les professions. Selon qu'elle est allemande, anglaise ou américaine, qu'elle est définie par Newmann, par Jaspers, par Whitehead ou Flexner, l'institution universitaire moderne privilégiera l'une ou l'autre des tendances ; en tous les cas elle se révèle avant tout soucieuse de son auto-reproduction, procède toujours avec retard à des changements qui prennent la forme de l'ajout plutôt que de la réorganisation véritable.

L'autonomie apparente de l'université libérale est d'abord fonction du type de société où l'institution s'insère, mais aussi de l'utilisation qui est faite dans cette société du savoir et de la science. La société capitaliste libérale est celle de l'autonomie des instances ; l'État n'intervient qu'au niveau politique, les institutions et le marché ayant leurs propres règles. L'idéologie juridico-politique bourgeoise des libertés fondamentales et de l'égalité des sujets de droit, masquant la domination de classe, se traduit aux autres niveaux par une identique affirmation de libéralisme, contractuel dans un cas, intellectuel dans l'autre. À son propre niveau l'institution universitaire libérale en exprime bien certaines dimensions pertinentes : intellectualisme constituant sa propre fin, prééminence d'une idéologie du mérite axée sur la compétition équitable et valorisant l'accomplissement individuel (le cours magistral, l'examen, le diplôme). Mais l'autonomie universitaire n'est qu'apparente et relative : non soumise à l'intervention de l'État, elle l'est par ailleurs à celles des corporations professionnelles, personnes juridiques recevant leurs pouvoirs de l'État, et dont l'action exprime aussi bien l'idéologie libérale de l'individu abstrait que la réalité politique libérale des rapports de force.

La césure, dans le système d'enseignement libéral, entre les savoirs nobles et les savoirs d'application, si elle reflète d'une quelconque façon la coupure sociale entre le travail productif (l'ingénieur), la gestion politique (l'avocat) et l'idéologique (le professeur), s'explique cependant davantage par les caractéristiques alors dominantes de la science et l'utilisation sociale qui en est faite.<sup>12</sup> Bien que la science ait connu au XIX<sup>e</sup> siècle des développements majeurs, il faudra attendre encore beaucoup de temps avant qu'elle n'intervienne dans les stratégies de gestion et de croissance ; l'économie capitaliste libérale ne connaît pas le rythme de progression d'aujourd'hui : l'entreprise s'approprie au gré de ses besoins les ressources d'une science fondamentale alors gratuite ; mais elle invente aussi fréquemment des machines qui n'ont pas encore trouvé leur théorie. L'État parlementaire bourgeois, pour sa part, vu ses fonctions atrophiées, et le caractère bien particulier de son personnel, a encore moins besoin du savoir pour sa gestion...

---

<sup>12</sup> Sur cette question, voir BON et BURNIER, *op. cit.*, et MOSCOVICI, *op. cit.*

Comme on le sait, cette situation n'a plus cours aujourd'hui. Au stade néo-capitaliste l'État multiplie ses interventions pour accroître les gains d'une économie désormais basée sur l'innovation et soumise à la concurrence internationale ; son champ et ses organes de décision s'étant considérablement étendus, lui-même a recours systématiquement au savoir pour « rationaliser » sa gestion. L'activité scientifique et intellectuelle, naguère « universelle », devient utile, naguère gratuite et individuelle, devient onéreuse et collective. Plus s'estompe la barrière séculaire entre l'univers de la science et le monde technique, plus *l'activité scientifique rencontre des problèmes plutôt que ne les définit*, ses objectifs (en sciences de la nature) ou même ses modèles théoriques (en sciences humaines) étant posés de l'extérieur. Le champ intellectuel, à nouveau, est déterminé par le finalisme.

Compte tenu de tout ce qui a été souligné antérieurement, il est inutile d'épiloguer très longuement sur les conséquences que cela entraîne au plan de l'université, du système de ses fonctions, de ses procédés de sélection, de ses activités de recherche et d'enseignement. La révolution scientifique et technique et le capitalisme technocratique remettent radicalement en cause l'ensemble des valeurs immémoriales qui ont légitimé jusqu'à ce jour l'existence d'institutions de haut savoir et le statut réservé du travail intellectuel. S'ouvre pour l'université un nouveau cycle de réformes. Mais est-il sûr qu'il ne s'agira, cette fois-ci, que de réformes ?

Richard SIMONEAU

*Département de sociologie,  
Université Laval.*